
Communiqué commun

Bâle/Zurich, 1^{er} octobre 2012

Convention sur la diversité biologique (CDB) - 11^e rencontre à Hyderabad

La Suisse doit fournir un plus grand effort financier pour remplir les Objectifs pour la biodiversité

Du 8 au 19 octobre 2012, les 193 Etats parties contractuelles à la Convention sur la diversité biologique se réuniront dans la ville indienne d'Hyderabad pour la onzième fois. Le thème clé de la Conférence est dévolu aux engagements financiers concrets permettant la réalisation des Objectifs pour la biodiversité, fixés lors de la dernière conférence. Pro Natura, ASPO/BirdLife Suisse et la Déclaration de Berne DB exigent de la délégation suisse une augmentation substantielle des promesses de financement et une implication totale et entière en faveur des Objectifs pour la biodiversité.

Au cours de la dixième Conférence des Parties tenue à Nagoya (Japon), des décisions de portée mondiale ont été prises: le Plan stratégique muni des Objectifs pour la biodiversité à atteindre d'ici à 2020 afin de stopper la perte de la diversité biologique («Objectifs d'Aichi», voir encadré) ; une convention pour un engagement mondial contre la biopiraterie («Protocole de Nagoya») ; les étapes pour une évaluation des fonds nécessaires. Concernant ce dernier point, les travaux préliminaires à la Conférence traînent les pieds.

Seule une minorité de pays s'est acquittée des tâches

En 2010 à Nagoya, il avait été décidé d'élaborer un aperçu détaillé du financement en faveur de la biodiversité dans tous les pays. Tout d'abord sur l'importance des fonds à mobiliser en faveur de la biodiversité, ensuite sur les subventions nuisibles à l'environnement et sur la manière de les éviter, et finalement sur les moyens supplémentaires requis pour sauver la diversité biologique. La Suisse ne s'est acquittée que de la première mission.

Il faut davantage d'argent

Il est d'ores et déjà évident qu'il faudra bien davantage de moyens pour arrêter la perte de la biodiversité. Selon l'avis d'experts, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), un fonds international pour la préservation de l'environnement, doit planifier à lui seul 100 à 200 fois plus d'argent qu'auparavant si les objectifs de 2020 pour la biodiversité veulent être atteints. Fortes de ces constatations, Pro Natura, ASPO/BirdLife Suisse et la Déclaration de Berne DB exigent que la Suisse et les autres pays industriels s'engagent à augmenter substantiellement leurs contributions pour la conservation de la biodiversité, à l'instar de l'Allemagne et du Japon. La part du produit intérieur brut suisse dévolu à la biodiversité doit augmenter de 0,2 % à 0,5 % au minimum.

En sus d'un meilleur financement, un contrôle régulier de la mise en œuvre des 20 Objectifs pour la biodiversité 2020 s'avère nécessaire. Pro Natura, ASPO/BirdLife Suisse et la DB exigent l'adoption d'indicateurs opérationnels et de «jalons» à atteindre à une date précise, ainsi qu'un compte-rendu de la mise en œuvre tous les deux ans. (2754 signes)

La Convention sur la diversité biologique, les Objectifs pour la biodiversité 2020 (Objectifs d'Aichi) et le Protocole de Nagoya

La Convention sur la diversité biologique (accord officiel sur la diversité biologique, Convention on Biological Diversity CBD en anglais) est un document contractuel environnemental décidé à un niveau international, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro le 5 juin 1992. Les trois objectifs de la Convention des 192 Etats parties sont la conservation de la biodiversité, son utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Le Plan stratégique et les Objectifs pour la biodiversité 2020 («Objectifs d'Aichi») constituent l'un des plus grands succès de l'histoire de la Convention sur la diversité biologique. Ils furent arrêtés à Nagoya (Préfecture d'Aichi) en octobre 2010 afin de mettre en œuvre concrètement et dans les faits la Convention. Il s'agit de 20 objectifs concrets, mesurables et axés sur des résultats, qui devront être atteints d'ici à 2020 au niveau planétaire afin de stopper la perte de la biodiversité.

Les plus importants des 20 Objectifs d'Aichi:

3. Suppression des subventions nuisibles à la diversité biologique et introduction d'incitations positives
5. Diminution de moitié au moins du taux de perte des habitats naturels s'il n'est pas ramené à zéro
7. Toute zone consacrée à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture est gérée de manière durable
11. 17% des zones terrestres et 10% des zones marines sont protégées grâce à des réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement
15. Restauration d'au moins 15 % des systèmes écologiques dégradés
16. Mise en vigueur et réalisation du Protocole international de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation
17. Toutes les Parties disposent d'une stratégie nationale pour la diversité biologique qui met en œuvre ce Plan
20. Augmentation substantielle des ressources financières pour la mise en œuvre du Plan stratégique (les montants concrets seront discutés lors de la 11^e Conférence des Parties à Hyderabad).

Les Objectifs d'Aichi complets sont disponibles sur www.pronatura.ch/convention-sur-la-diversite-biologique.

Le Protocole de Nagoya règle la lutte contre la biopiraterie. Il doit introduire un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Jusqu'ici, 92 nations ont signé le Protocole. Il entrera en vigueur 90 jours après le dépôt du cinquantième instrument de ratification. Pour le moment, seulement 6 pays l'ont ratifié. La Suisse prévoit de le faire en 2013.

(2804 signes)

Informations supplémentaires:

François Turrian, ASPO/BirdLife Suisse, tél., 079 318 77 75, francois.turrian@birdlife.ch

Flurina Doppler und François Meienberg, Déclaration de Berne, tél. 044 277 70 04, food@evb.ch

Nicolas Wüthrich, resp. de l'information Pro Natura, tél. 079 212 52 54, nicolas.wuthrich@pronatura.ch